



Registered Trade-mark owned by the Government of the Northwest Territories



Cette marque est enregistrée et est la propriété du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

NORTHWEST TERRITORIES ARTS

LOGO USE
GUIDELINES

Version 3 - March 2017

ARTS TNO

LIGNES DIRECTRICES
POUR L'UTILISATION
DU LOGO DU

Version 3 - Mars 2017

NWT ARTS LOGO USE GUIDELINES

The NWT Arts Visual Identity Guide (VIG) contains information about how to use the NWT Arts logo correctly and consistently in all print and online materials. This is a summary of those guidelines. Registered artists and retailers of the NWT Arts Program agree to follow these guidelines at all times.

Artists and Retailers

Artists that are registered with the NWT Arts Program have agreed to use the NWT Arts logo according to these guidelines. Retailers that are registered with the NWT Arts Program are only able to tag art in their store that has been made by an artist that is registered in the Program.

For more information about registering for the NWT Arts Program, visit nwtarts.com.

Marketing Materials

TAGS AND STICKERS: These marketing materials are supplied only to individual artists directly to put on their artwork and show its authenticity to the customer. Artists are not permitted to create their own NWT Arts logo stickers and tags. Artists are responsible to tag their own artwork in the case it will be sold by a retailer.

OTHER MATERIALS: Registered artists and retailers can include the logo on packaging materials and price tags, together with their own logo, but these must be produced at their own expense. In this case, retailers can only use these tags on art that has been made by an artist that is registered in the NWT Arts Program.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'UTILISATION DU LOGO DU PROGRAMME ARTS TNO

Le guide sur l'identité visuelle d'Arts TNO explique la façon d'utiliser le logo de ce programme correctement et de façon cohérente dans tous les documents imprimés ou publiés en ligne. Le présent document est un résumé de ces lignes directrices. Les artistes et les détaillants inscrits au programme Arts TNO consentent à respecter ces lignes directrices en tout temps.

Artistes et détaillants

Les artistes inscrits au programme Arts TNO ont accepté d'utiliser le logo d'Arts TNO conformément à ces lignes directrices. Les détaillants inscrits à ce programme ne doivent utiliser le logo que pour les œuvres en vente dans leur commerce réalisées par un artiste inscrit au programme Arts TNO.

Pour en savoir plus long sur l'inscription au programme Arts TNO, consultez le site artsjno.com.

Documents et matériel de marketing

ÉTIQUETTES et AUTOCOLLANTS : Ils sont fournis aux artistes de manière individuelle pour que ceux-ci les apposent sur leurs œuvres afin d'en confirmer l'authenticité aux consommateurs. Par ailleurs, les artistes et artisans doivent apposer eux-mêmes l'étiquette ou l'autocollant sur leurs œuvres mises en vente chez un détaillant.

AUTRE MATÉRIEL : Les artistes et détaillants inscrits peuvent inclure le logo sur le matériel d'emballage et les étiquettes de prix, et ce, avec leur propre logo s'ils en ont un, mais le coût de ce matériel leur incombe. Là encore, les détaillants ne peuvent utiliser ce matériel d'emballage et ces étiquettes que pour des œuvres réalisées par un artiste inscrit au programme Arts TNO.

ONLINE: Registered artists are able to use the digital logo on their website and Facebook page. Registered retailers can use the logo on their website or Facebook page to market themselves as a carrier of authentic NWT art sold under this brand. It is suggested that the logo be linked to the NWT Arts website page (nwtarts.com) if and when possible.

File Formats

There are different formats of the NWT Arts logo available. The amount of space and background colour of the print or online material will determine which NWT Arts logo should be used. This is a general file format guide only; certain suppliers may request different formats depending on the requirements of their production systems.

AI File: For use in the production of promotional items (such as pins, vests, pens, etc) or printed materials (such as brochures, letterhead or signage). The white (dropped out/reversed version) is used when the logo is placed on a dark coloured background.

JPEG File: For use in Microsoft Word or other Microsoft programs, electronic or Internet applications (when the logo will appear on-screen).

PNG File: For use in electronic or Internet applications with a transparent background.

Available Logos

The logo is available:

- In French or English.
- With or without the trade-mark text.
- In colour, black or white.
- In versions for print and online materials.

DOCUMENTS EN LIGNE et SITES WEB : Les artistes inscrits au programme Arts TNO peuvent utiliser le logo sous forme de fichier informatique, tant dans leur site Web que dans leur page Facebook. Les détaillants inscrits peuvent aussi utiliser le logo dans leur site Web ou leur page Facebook, en leur qualité de commerçant qui vend des œuvres authentiques réalisées par des artistes ténos inscrits au programme Arts TNO. Nous suggérons d'ailleurs que la présence du logo soit accompagnée d'un hyperlien vers le site Web du programme Arts TNO (nwtarts.com), lorsque cela est possible.

Formats de fichier

Le logo d'Arts TNO est offert en plusieurs formats. L'espace disponible et la couleur en arrière-plan (du papier ou du site Web) détermineront quel fichier électronique convient le mieux. Les lignes qui suivent, au sujet du format de fichier, ne sont que des conseils généraux. Certains fournisseurs de services d'impression pourraient demander un fichier d'un autre format, en fonction des exigences de leurs systèmes de production.

Fichier AI : À utiliser pour la production d'articles promotionnels (épinglettes, stylos, maillots, etc.) ou de documents imprimés (p. ex. brochures, papier à en-tête ou affichettes). La version « blanc sur noir », dans laquelle les couleurs pâles et foncées sont inversées, sera utile dans le cas où le logo est positionné sur un fond de couleur foncée.

Fichier JPEG : À utiliser dans un fichier Microsoft Word (ou d'autres logiciels Microsoft) ainsi que dans des applications électroniques ou Internet (lorsque le logo doit s'afficher à l'écran).

Fichier PNG : À utiliser dans les applications électroniques ou Internet dont l'arrière-plan est transparent.

Logos offerts

Le logo est offert dans les versions suivantes :

- En français ou en anglais;
- Avec ou sans la mention de marque déposée;
- En couleurs ou en noir et blanc;
- En version destinée à une impression papier ou en version pour une utilisation sur le Web.

Examples of Logos



NWT Arts_CMYK



NWT Arts_3colour



NWT Arts_grey



NWT Arts_black



NWT Arts_white



NWT Arts_with Tagline

Exemples de logos



NWT Arts_CMYK_French



NWT Arts_3colour_French



NWT Arts_grey_French



NWT Arts_black_French



NWT Arts_white_French



NWT Arts_with Tagline_French

When to use the logo *with* the trade-mark text

The trade-mark text will be used together with the logo on all materials that are large enough to accommodate the mark at 100%. The smallest size the logo and trade-mark text can be used together is 2.77" wide. The trade-mark text should never be a font size smaller than 6pt.

Situations où il convient d'utiliser le logo *avec* la mention de marque déposée

La mention de marque déposée (appartenant au GTNO) doit figurer sous le logo sur tous les documents qui sont assez grands pour accueillir le tout, c'est-à-dire dans la mesure où le texte demeure lisible. Ainsi, les dimensions minimales que peut avoir le logo accompagné de la mention de marque déposée sont celles-ci : 2,77 pouces de large. Les caractères de la ligne de texte ne doivent jamais être d'une taille inférieure à 6 points.



When to use the logo *without* the trade-mark text

If the space for the logo is small (also taking into consideration the white space that is needed around the logo), the logo without the trade-mark text will be used and the trade-mark text will be presented separate from the logo as a small footer. The trade-mark text should never be a font size smaller than 6pt.

If the trade-mark text can not appear larger than 6pt due to the small size of the medium, it can be dropped completely.

To avoid distortion and loss of detail, the logo should never be used at a size smaller than 1.5" wide.



Situations où il convient d'utiliser le logo *sans* la mention de marque déposée

Si l'espace disponible est restreint (tout en se rappelant qu'un espace blanc doit se trouver autour du logo), on utilisera le logo sans la mention de marque déposée. La mention figurera alors à titre de note placée immédiatement sous le logo. À noter que les caractères de la ligne de texte ne doivent jamais être d'une taille inférieure à 6 points.

Dans les cas où la mention ne peut être incluse dans une taille de 6 points ou plus en raison des toutes petites dimensions du support d'information, il est permis de laisser tomber cette mention.

Pour éviter toute distorsion et une perte des détails, le logo ne doit jamais avoir une taille inférieure à 1,5 pouce de large.



White Space

Always leave half the square height (x) around the logo.



Espace blanc

Autour du logo, il faut toujours laisser un espace correspondant à la moitié de la hauteur du carré (x).



Appropriate and Inappropriate Logo Usage

It is important that the NWT Arts logo is used in its original form. Be sure to use the correct logo on a plain background and ensure there is enough contrast. If there is not enough contrast, use the black or white logo accordingly to achieve that contrast.

Utilisation appropriée et utilisation inappropriée du logo

Il est important d'utiliser le logo d'Arts TNO dans sa forme d'origine. Assurez-vous d'utiliser le bon logo avec un arrière-plan neutre et, aussi, vérifiez que le contraste est bon. Si le contraste n'est pas satisfaisant, utilisez plutôt la version en noir et blanc.



DO NOT place the logo on a background without contrast

NE PAS placer le logo sur un arrière-plan qui ne procure pas un bon contraste



DO NOT place the logo on a busy background

NE PAS placer le logo sur un arrière-plan très chargé



DO NOT stretch, rotate or distort the logo to fit

NE PAS étirer, faire pivoter ou déformer le logo pour l'adapter au support d'information



DO NOT change the text or font of the logo

NE PAS modifier le texte ni la police de caractères utilisée pour le logo



DO NOT change the colour of the logo

NE PAS changer les couleurs du logo



DO NOT place any objects over the logo

NE PAS ajouter d'éléments par-dessus le logo

GNWT Registered Trade-mark Terms and Conditions of Use

The NWT Arts Logo is a Registered Trade-mark owned by the Government of the Northwest Territories (“GNWT Registered Trade-mark”). The NWT Arts Logo User (“the User”) agrees that it will comply with the terms set out below relating to the Logo.

1. The User acknowledges that the GNWT is the exclusive owner of the GNWT Registered Trade-mark and any and all associated goodwill. The User will not contest, and will not assist any other person, directly or indirectly, to contest or question, the validity of any right of the GNWT to own or use the GNWT Registered Trade-marks.
2. The User acknowledges that it does not have any rights or interest in and to any GNWT Registered Trade-marks and that this Agreement does not confer any rights or interest in and to any of the GNWT Registered Trade-marks. The User acknowledges that it is not a franchisee of the GNWT.
3. The User may not change any of the GNWT Registered Trade-marks in any manner.

Modalités d'utilisation des marques déposées appartenant au GTNO

Le logo d'Arts TNO fait l'objet d'une marque déposée appartenant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (ci-après, la « marque déposée du GTNO »). L'utilisateur du logo d'Arts TNO (l'« utilisateur ») consent à se conformer aux modalités ci-dessous en ce qui a trait à l'utilisation du logo.

1. L'utilisateur comprend et accepte que le GTNO est le détenteur exclusif de la marque de commerce déposée dont fait l'objet le logo d'Arts TNO (et, donc, le bénéficiaire de toute survalueur ou cote d'estime associée à cette marque). L'utilisateur s'engage à ne pas contester ni remettre en question, et à ne pas aider qui que ce soit à contester ou remettre en question, directement ou indirectement, la validité du droit qu'a le GTNO de détenir et d'exploiter cette marque déposée.
2. L'utilisateur reconnaît qu'il n'a aucun droit ni aucun intérêt à l'égard de la marque déposée du GTNO (logo d'Arts TNO et autres marques du GTNO) et que l'accord portant sur l'utilisation du logo d'Arts TNO ne lui confère aucun droit ni intérêt à l'égard des marques déposées appartenant au GTNO. L'utilisateur reconnaît que la permission qui lui est donnée d'utiliser le logo d'Arts TNO ne se fait pas dans le cadre d'une relation franchisé-franchiseur entre lui et le GTNO.
3. L'utilisateur n'est pas autorisé à modifier, de quelque manière que ce soit, les éléments qui font l'objet d'une marque déposée dont le GTNO est détenteur.

4. Should the User wish to display the GNWT Registered Trade-mark in its own promotional material for the purpose of promoting, marketing or selling and/or transferring finished products, the notation “Registered Trade-mark owned by the Government of the Northwest Territories” must be used immediately after each display of any of the GNWT Registered Trade-marks. However, If the trade-mark text cannot appear larger than 6pt due to the small size of the medium, it can be dropped completely.
 5. The User may not display the GNWT Registered Trade-mark in any other way without first obtaining written permission from the GNWT.
 6. The User will immediately stop any and all use of the GNWT Registered Trade-mark when it no longer intends on promoting, marketing, selling or displaying NWT Arts products, under the NWT Arts Program.
 7. The User acknowledges that GNWT’s right to exercise control over the character and quality of wares and services sold and performed under the GNWT Registered Trade-mark.
4. Si l'utilisateur souhaite utiliser le logo d'Arts TNO dans son propre matériel promotionnel, à des fins de promotion, de marketing, de vente ou de transfert de produits finis, il peut le faire en s'assurant que la mention « Marque déposée appartenant au GTNO » se trouve combinée au logo ou placée immédiatement sous le logo. Toutefois, si la mention de marque déposée ne peut figurer dans une taille de caractères de 6 points ou plus en raison du manque d'espace, il lui est alors permis de laisser tomber cette mention.
 5. L'utilisateur n'est pas autorisé à utiliser le logo (marque de commerce du GTNO) d'une façon autre que ce qui est prévu dans les présentes lignes directrices sans avoir obtenu au préalable la permission écrite du GTNO.
 6. L'utilisateur devra cesser immédiatement d'utiliser la marque déposée du GTNO lorsqu'il n'aura plus l'intention de faire la promotion de ses œuvres d'art ou de ses articles artisanaux ou lorsqu'il n'aura plus l'intention de présenter à la vente ou de vendre ses œuvres ou articles artisanaux en vertu du programme Arts TNO.
 7. L'utilisateur reconnaît le droit du GTNO d'exercer un contrôle sur la nature et la qualité des œuvres proposées ou des services rendus par l'utilisateur en s'appuyant sur la notoriété ou le prestige de la marque déposée appartenant au GTNO.

PROGRAM CONTACTS

The NWT Arts Program is administered by the Department of Industry, Tourism and Investment (ITI), GNWT. For promotional materials or to receive electronic copies of the NWT Arts logos, contact your Regional Office.

Any updates to these Visual Identity Guidelines can be found at nwtarts.com

Program Headquarters and Administration

NWT Arts Program

Department of Industry,
Tourism and Investment
9th Floor Scotia Centre
Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Toll-Free 1-877-445-2787
F (867) 873-0101
E nwtarts@gov.nt.ca

Dehcho Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
9910 105th Avenue
Box 240
Fort Simpson, NT X0E 0N0
T (867) 695-7512
F (867) 695-7501

Beaufort Delta Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
56 Mackenzie Road
Box 2589
Inuvik, NT X0E 0T0
T (867) 777-7288
F (867) 777-7321

NOS COORDONNÉES

Le programme Arts TNO est administré par le ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Pour obtenir des documents promotionnels ou pour recevoir les fichiers correspondant aux différentes versions du logo d'Arts TNO, veuillez vous adresser à votre bureau régional.

La version à jour et complète des lignes directrices sur l'identité visuelle du programme Arts TNO se trouve sur le site Web artstno.com

Programme Arts TNO : bureau central et administration

Programme Arts TNO

Ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement
Centre Scotia, 9^e étage
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Sans frais : 1-877-445-2787
Télec. : 867-873-0101
Courriel : artstno@gov.nt.ca

Région du Dehcho

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
9910, 105^e Avenue
C. P. 240
Fort Simpson NT X0E 0N0
Tél. : 867-695-7512
Télec. : 867-695-7501

Région de Beaufort-Delta

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
56, chemin Mackenzie
C. P. 2589
Inuvik NT X0E 0T0
Tél. : 867-777-7288
Télec. : 867-777-7321

North Slave Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
2nd Floor, YK Centre
Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
T (867) 767-9212, ext. 63261
F (867) 873-6109

North Slave Region

Tłıchq Office
1st Floor, Nishi Khon Building
Box 70
Behchokò, NT X0E 0Y0
T (867) 392-6070
F (867) 392-6339

Sahtu Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
2nd Floor, Edward G. Hodgson Building Box 149
Norman Wells, NT X0E 0V0
T (867) 587-7167
F (867) 587-3018

South Slave Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
207 McDougal Road
Box 231
Fort Smith, NT X0E 0P0
T (867) 872-8046
F (867) 872-4628

South Slave Region

Department of Industry,
Tourism and Investment
156 Miron Drive
Hay River, NT X0E 0R2
T (867) 875-5562
F (867) 875-5551

Région du Slave Nord

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
Édifice YK Centre, 2^e étage
C. P. 1320
Yellowknife NT X1A 2L9
Tél. : 867-767-9212, poste 63261
Télec. : 867-873-6109

Région du Slave Nord

Bureau de la région des Tłıchq
Immeuble Nishi Khon, rez-de-chaussée
C. P. 70
Behchokò NT X0E 0Y0
Tél. : 867-392-6070
Télec. : 867-392-6339

Région du Sahtu

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
Édifice Edward G. Hodgson, 2^e étage
C. P. 149
Norman Wells NT X0E 0V0
Tél. : 867-587-7167
Télec. : 867-587-3018

Région du Slave Sud

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
207, chemin McDougal
C. P. 231
Fort Smith NT X0E 0P0
Tél. : 867-872-8046
Télec. : 867-872-4628

Région du Slave Sud

Ministère de l'Industrie, du Tourisme
et de l'Investissement
156, promenade Miron
Hay River NT X0E 0R2
Tél. : 867-875-5562
Télec. : 867-875-5551

If you would like this information in another official language, call us.
English / Anglais

Si vous voulez ces informations dans une autre langue officielle, contactez-nous.
French / Français

Kīspin ki nitawihtīn ē nīhīyawihk ōma ācimōwin, tipwāsinān.
Cree / Cri

Tłichq yatı k'ęę. Dı wegodı newq dè, gots'o gone de.
Tłichq

ʔerih̥tʰis Dēne Sų́líné yatı t'a huts'elkēr xa beyáyatı theɣə ɣat'e, nuwe ts'ēn yóltı.
Chipewyan

Edi gondi dehghá got'ie zhaté k'ëë edat'éh enahddhë nide naxets'ë edahí.
South Slave / Esclave du Sud

K'áhshó got'ine xədə k'é hederı Ɂedihtl'é yeriniwę nıdė dúle.
North Slave / Esclave du Nord

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinothtan ji', diits'at ginohkhii.
Gwich'in

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqłuta.
Inuvialuktun

[illegible]

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.
Inuinnaqtun

Aboriginal Languages Secretariat: 867-767-9346 ext. 71037
Francophone Affairs Secretariat: 867-767-9343

Secrétariat des langues autochtones : 867-767-9346 poste 71037
Secrétariat aux affaires francophones : 867-767-9343